

COMITE SYNDICAL

Séance publique du 2 février 2026

Date de convocation du Comité syndical	19 janvier 2026
Nombre de membres du comité syndical en exercice	12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés	9

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Richard MARION, Corinne SUBAI, Luc SEGUIN

Absents excusés ayant donnés pouvoirs : Tristan DEBRAY pouvoir à Stéphanie LEGER, Florence VERNEY-CARRON pouvoir à Luc SEGUIN

Absents excusés : Cédric VAN STYVENDAEL,

Absente : Samira BACHA-HIMEUR, Yves BEN ITAH

Président : Patrick ODIARD

Secrétaire de séance : Corinne SUBAI

Délibération n° 2026-09 - Mise à disposition de locaux - exonération partielle de redevance (Grand Prix International de Piano de la Ville de Lyon)

Vu la délibération 2024-21 du 17 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Vu la délibération 2025-09 du 7 avril 2025 relative aux tarifs et redevances de l'année scolaire 2025/2026,

Lors de sa séance du 7 avril 2025, le comité syndical a fixé les conditions et tarifs de mise à disposition de locaux au sein du conservatoire.

Le conservatoire de Lyon a été sollicité pour accueillir le concert d'ouverture et une partie des épreuves 2026 du Grand Prix International de Piano de la Ville de Lyon (GPIPL), du 3 au 7 juillet 2026.

En appliquant strictement les tarifs votés en avril 2025, la valorisation des mises à disposition d'espaces s'élève à 9 901 € pour l'occupation pendant 5 jours de la salle Debussy, de la salle des délibérations, du réfectoire et de 15 salles de chauffe (cf. convention et devis détaillé en annexe).

Comme par le passé, il a été demandé un tarif réduit, en contrepartie de l'organisation de 2 master classes, de la mise à disposition d'invitations pour la soirée de clôture ainsi que d'une communication sur le soutien du CRR.

Compte-tenu de la qualité des candidats et le niveau des prestations publiques proposées par ce concours permettant de faire découvrir l'établissement à un nouveau public ainsi que l'organisation de master classes présentent un intérêt certain pour les élèves, il est proposé de répondre favorablement à cette demande, en mettant gracieusement à disposition l'ensemble des locaux demandés, hormis la salle Debussy qui accueille les épreuves publiques.

Par ailleurs, ces épreuves se dérouleront durant la période de vacances scolaires ce qui perturbera dans une moindre mesure les activités du Conservatoire de Lyon.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition d'espace exonérant le Grand Prix International de Piano de la Ville de Lyon du paiement de la redevance d'occupation des locaux mis à leur disposition pour l'édition 2026 du concours, à l'exception de la salle Debussy dont la mise à disposition sera facturée conformément au tarif fixé par la délibération n°2025-09 du 7 avril 2025
- DIT que la recette correspondante sera inscrite sur les crédits figurant au budget 2026, chapitre 70.

Le Président,



Patrick ODIARD